

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD27

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 45, substituer aux mots :

« l'établissement »,

les mots :

« la SNCF ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.